



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023
Sous la présidence de Monsieur Philippe GOLINVAL, Maire
Liste des délibérations adoptées n°2023/48

Présents : M. GOLINVAL Philippe - M. ADAM Pascal - Mme ROUSSEL Stéphanie - M. WALLOT Geoffrey - Mme ANSART Mélanie - M. NOISETTE Patrick - Mme MANNINO Stéphanie - M. COLLET Éric - Mme TOURNAY Sabine - Mme PAWLAK Corinne - M. SAHLI Sadreddine - Mme BRONSART Estelle - M. GARY Nicolas - M. ROLI Jordan - M. LIENARD Matthieu - Mme JABEL LAFOU Samia - Mme HOCQUAUX Farida - M. DE NOYETTE Philippe - Mme CABAREZ Nathalie – Mme DEHON Ingrid - M. BOTTIAU Christophe - M. CARREZ Olivier - Mme GERARD Séverine.

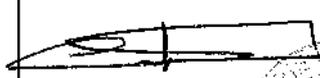
Procurations :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne procuration à M. ADAM Pascal
Mme DELAIRE Emeline donne procuration à M. GOLINVAL Philippe
M. WALLERAND Jérémy donne procuration à M. WALLOT Geoffrey
Mme DEMORTIER Léa donne procuration à Mme ANSART Mélanie

Absents :

2023/26	Procès-verbal
2023/27	Règlement relatif à l'attribution des subventions communales aux associations
2023/28	Liste des emplois permanents – Suppression emplois en surnombre – Création 1 emploi d'adjoint d'animation
2023/29	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
2023/30	Compte de gestion 2022 – Budget principal
2023/31	Compte administratif 2022 – Budget principal
2023/32	Affectation de résultat 2022 sur 2023 – Budget principal
2023/33	Adoption du budget primitif 2023 – Budget principal
2023/34	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
2023/35	Subvention annuelle 2023 aux associations locales et extérieures
2023/36	Subvention annuelle 2023 - Société de chasse des intérêts communaux
2023/37	Subvention annuelle 2023 – Eclair Sportif Crespinois ESC
2023/38	Subvention annuelle 2023 – Union Sportive Crespin USC
2023/39	Compte de gestion 2022 – budget annexe « Lotissement 49 Rue du Commandant O'Reilly »
2023/40	Compte administratif 2022 – budget annexe « Lotissement 49 Rue du Commandant O'Reilly »
2023/41	Affectation de résultat 2022 sur 2023 – Budget annexe
2023/42	Adoption du budget primitif 2023 – budget annexe « Lotissement 49 Rue du Commandant O'Reilly »
2023/43	POINFOR – Action « Parents Autrement » - Appel de fonds
2023/44	Emprunt 250.000 € - Travaux divers 2023
2023/45	Transfert de compétence à Valenciennes Métropole « usages numériques / NTIC en matière d'Espace Numérique de Travail – dit ENT – pour les écoles communales du 1er degré présentes sur le territoire de Valenciennes Métropole »
2023/46	Motion de soutien aux Communes de SEBOURG et environs contre les projets éoliens belges et/ou français
2023/47	Médiathèque municipale – Grille tarifaire sorties culturelles hors des murs
2023/48	Liste des délibérations et signatures de Monsieur le Maire et du Secrétaire de séance

Signatures

GOLINVAL Philippe, Maire de CRESPIN		WALLOT Geoffrey Secrétaire de séance	
--	---	---	---



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB01-DE

S'LO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 27

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 23

Absents excusés : 4

Procurations : 04

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 24

Contre : 03

Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation

06 avril 2023

OBJET : Adoption d'un règlement relatif à l'attribution des subventions communales aux associations

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Dans une volonté de transparence et soucieuse de faciliter le déroulement du traitement de chaque demande, la collectivité souhaite se doter d'un règlement d'attribution des subventions aux associations.

La proposition de règlement d'attribution des subventions aux associations, si elle est approuvée, s'appliquera à l'ensemble des subventions versées aux associations.

Elle définit les conditions générales d'attribution, la procédure d'instruction ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Toute association sollicitant une subvention sera tenue de respecter la procédure mise en place par la commune : délai, documents à remplir et à retourner.

La commission des associations réunie le vendredi 21 mars a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Après délibération,

à la majorité des suffrages exprimés

(24 pour – 3 contre : Philippe DE NOYETTE, Nathalie CABAREZ, Ingrid DEHON),

le Conseil Municipal

approuve le règlement d'attribution des subventions communales aux associations.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Mairie de CRESPIN

293, Rue des Déportés - 59154 CRESPIN

Téléphone : 03 27 45 61 61 - Mail : contact@mairie-de-crespin.fr



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 28

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 23
Absents excusés : 4
Procurations : 04
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

**OBJET : Liste des emplois permanents
Suppression des emplois en surnombre
Création d'un emploi d'adjoint d'animation**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Plusieurs postes sur la liste des emplois permanents ne sont pas pourvus. D'une part, certains postes avaient été créés spécifiquement en vue d'opérations de recrutement, qui finalement n'ont pas abouti et d'autre part, certains sont devenus vacants à la suite de procédures d'avancement de grade ou de départs en retraite d'agents, qui n'ont pas été remplacés.

La liste est la suivante :

- 1 poste de rédacteur et 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour le recrutement d'un responsable ressources humaines (procédure non aboutie)
- 2 postes d'attaché qui sont vacants à la suite d'avancement dans le grade d'attaché principal
- 2 postes de gardien brigadier (agents qui ont bénéficié d'un avancement de grade)
- 3 postes dans la filière artistique (fermeture de l'école de musique)
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe (départ en retraite)
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe (départ en retraite)

Sachant que le Comité Social Territorial, obligatoirement consulté pour ces procédures de suppression, a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le sujet lors de sa réunion du 20 mars 2023, il est proposé au conseil municipal de supprimer ces postes en surnombre, d'autant plus que présents sur la liste des emplois, ils doivent être budgétisés chaque année et représentent une charge qui n'est pas le reflet de la réalité.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



.../...

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB02-DE

S²LO

Par ailleurs, pour les besoins de remaniement du service jeunesse, à la suite de la démission de la directrice en février, il y a lieu de créer un poste d'adjoint d'animation pour nommer par la voie de l'intégration directe, un agent technique, qui possède le CAP petite enfance, ainsi que la première partie du BAFD, et qui avait accepté d'assumer la fonction de direction dans l'urgence. Cet agent bénéficiera d'une formation en vue d'obtenir le BPJEPS. Le Comité Social Territorial lors de sa réunion du 20 mars 2023 a rendu un avis favorable unanime.

Après délibération,
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix),
le Conseil Municipal décide :

- De **créer** un emploi d'adjoint d'animation, à temps complet ;
- De **supprimer** les emplois non pourvus, décrits ci-dessus ;
- Et de **valider** la nouvelle liste des emplois permanents.

Le Secrétaire de séance


Geoffrey WALLOT



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023
Le Maire,


Philippe GOLINVAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB03-DE

S'LO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 29

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 23

Absents excusés : 4

Procurations : 04

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 00

Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND JérémY donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND JérémY

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement. Le détail des motifs est précisé dans le tableau ci-dessous.
- Les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette). Pour ces créances éteintes, la ville et la trésorerie ne pourront plus tenter d'action de recouvrement. Le détail des motifs est précisé dans le tableau annexé.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le montant des admissions en non-valeur s'élève à 12,31 € sur la période 2010-2019 pour les créances inférieures à 30 € et à 656,40 € pour des créances anciennes supérieures à 30 € pour lesquelles le SGC n'engagera plus de poursuites, soit un total de 668,71 €, tandis que les créances éteintes représentent un montant de 29.058,87 € pour le budget principal de la Ville.

.../...



Sur proposition de Monsieur le Maire,
après délibération
et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)
le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les montants suivants :

Budget	Compte	Montants
Budget principal	6541 - Créances admises en non-valeur	656,40€
Budget principal	6542 - Créances éteintes	29.058,87€

- **AUTORISE** l'inscription des crédits en dépenses de fonctionnement au budget principal de la ville 2023 aux comptes 6541 et 6542, pour les créances afférentes à ce budget.

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023
Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Philippe GOLINVAL,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	23	27
		Pour : 27
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey

Date de la convocation
06 avril 2023

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

25/04/2023

et publication du

25/04/2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
du Trésorier de Valenciennes**

Le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Sur le rapport de Mme Stéphanie ROUSSEL,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du trésorier de valenciennes, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Crespin

Le Maire Philippe GOLINVAL



Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GOLINVAL,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	23	26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey

Date de la convocation
06 avril 2023

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

25/04/2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

28/04/2023

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022, Le conseil municipal, après avoir désigné Monsieur Pascal ADAM président de la séance,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 578 620,54
	Réalisé :	1 050 173,57
	Reste à réaliser :	114 200,99
Recettes	Prévu :	1 578 620,54
	Réalisé :	715 122,38
	Reste à réaliser :	267 502,99

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	6 616 575,25
	Réalisé :	5 653 457,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	6 616 575,25
	Réalisé :	6 868 524,64
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-335 051,19
Fonctionnement :	1 215 067,34
Résultat global :	880 016,15

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Crespin

Le Maire Philippe GOLINVAL



Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	23	27
		Pour : 27
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procurations(s) :

Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey

Date de la convocation
06 avril 2023

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

25/04/2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

et publication du

28/04/2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe GOLINVAL, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	320 318,40
- un excédent reporté de :	894 748,94
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 215 067,34
- un déficit d'investissement de :	335 051,19
- un excédent des restes à réaliser de :	153 302,00
Soit un besoin de financement de :	181 749,19

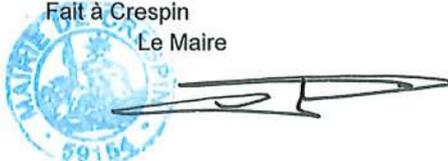
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	1 215 067,34
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	181 749,19
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 033 318,15
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	335 051,19

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Crespin
Le Maire



Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GOLINVAL,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	23	27
		Pour : 24
		Contre : 3
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey

Date de la convocation

06 avril 2023

Date d'affichage

06 avril 2023

Etai(en)t absent(s) :**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

25/04/2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

et publication du

26/04/2023

A la majorité des suffrages exprimés

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 1 480 844,82

Recettes : 1 327 542,82

Fonctionnement

Dépenses : 6 935 371,44

Recettes : 6 935 371,44

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 595 045,81 (dont 114 200,99 de RAR)

Recettes : 1 595 045,81 (dont 267 502,99 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 6 935 371,44 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 6 935 371,44 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Crespin

Le Maire Philippe GOLINVAL





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 34

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 23
Absents excusés : 4
Procurations : 04
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

L'administration fiscale a transmis l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Conformément au débat d'orientation budgétaire intervenu lors de la réunion du 16 Mars 2023, pour la dixième année consécutive, il est proposé de conserver des taux identiques, en 2023.

Après délibération,
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix),
Le Conseil Municipal

Arrête comme suit pour 2023, les taux d'imposition des taxes directes locales :

TAXES	BASES	TAUX 2023	PRODUIT ATTENDU
FONCIER BATI	5.177.000	48,13	2.491.690
FONCIER N.B.	58.300	70,18	40.915
HABITATION R.S.	220.709	22,51	49.681
TOTAL			2.582.286

Compte-tenu des allocations compensatrices à hauteur de 1.145.425 €, diminué d'une contribution de 630.041€ par effet du coefficient correcteur, le montant total prévisionnel attendu en 2023 au titre de la fiscalité directe locale est de 3.097.670€.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023
Le Maire,

Philippe GOLINVAL





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 35

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 23
Absents excusés : 4
Procurations : 04
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 00
Abstentions : 00

Les 3 élus du groupe "Crespin Passionné", ne prennent pas part au vote.

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Subvention annuelle 2023 aux associations locales et extérieures

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Considérant que les trois élus du groupe Crespin Passionné (Philippe DE NOYETTE, Nathalie CABAREZ, Ingrid DEHON) ne veulent pas prendre part au vote,

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix),

le Conseil Municipal accepte et vote

les subventions 2023, reprises à l'annexe du budget, comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant de la Subvention	NOM DE L'ASSOCIATION	Montant de la Subvention
AAPMA /Amis de la Gaule	1 200,00€	Amicale Sapeurs-Pompiers de Quiévrechain	150,00€
ARPH	2 000,00€	ASS'EN DANCE	800,00€
Atelier Artistique	400,00€	ACBB (Basket)	3 500,00€
Anciens combattants	600,00€	Le Club des Aînés	800,00€
Club Féminin Arts & Loisirs	500,00€	Crespin Memoria	300,00€
Crespin Tennis Club	1 200,00€	Don du sang	300,00€
EFC	1 000,00€	Harmonie Municipale	4 000,00€
Karaté	1 700,00€	La Boule Crespinoise	500,00€
Les Amis de St Landelin	1 000,00€	Les Francs Coeurs	1 000,00€
Récréakid's	800,00€	Repair Café	500,00€
Les Restos du Coeur	350,00€	Secours Populaire	350,00€
USVC	3 400,00€	L'Arche de Noé	150,00€

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023
Le Maire,

Philippe GOLINVAL





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB10-DE

S'LO

N°2023 / 36

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 23

Absents excusés : 4

Procurations : 04

Absents : 0

Nombre de suffrages

exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 00

Abstentions : 00

Les trois élus du groupe "Crespin Passionnément", ne prennent pas part au vote, ainsi que M. Eric COLLET, membre du bureau de l'association de chasse.

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Subvention annuelle 2023 Société de Chasse des intérêts communaux

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Considérant que Monsieur Eric COLLET ayant des intérêts dans l'association "Société de Chasse des Intérêts Communaux" ne prend part ni au débat, ni au vote,

Considérant que les trois élus du groupe Crespin Passionnément (Philippe DE NOYETTE, Nathalie CABAREZ, Ingrid DEHON) ne veulent pas prendre part au vote,

Après délibération,
à l'unanimité des suffrages exprimés (23 pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** d'allouer à la Société de Chasse des Intérêts Communaux une subvention de 1.000 € au titre de l'exercice 2023 ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits à l'annexe du budget ;

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023
Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB11-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 37

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 23

Absents excusés : 4

Procurations : 04

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 24

Pour : 22

Contre : 00

Abstentions : 02

Les 3 élus du groupe
"Crespin Passionné",
ne prennent pas part au
vote.

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Subvention annuelle 2023 Eclair Sportif Crespinois - ESC

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Considérant que les trois élus du groupe Crespin Passionné (Philippe DE NOYETTE, Nathalie CABAREZ, Ingrid DEHON) ne veulent pas prendre part au vote,

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés

(22 pour - 2 abstentions : Jordan ROLI - Eric COLLET),

le Conseil Municipal accepte et vote

en faveur de l'Eclair Sportif Crespinois (ESC) une subvention, pour l'année 2023, d'un montant de 3.000€.

Elle est reprise à l'annexe du budget.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB12-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 38

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 23
Absents excusés : 4
Procurations : 04
Absents : 0
Nombre de suffrages
exprimés : 24
Pour : 21
Contre : 00
Abstentions : 03

Les 3 élus du groupe
"Crespin Passionné",
ne prennent pas part au
vote.

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre,
M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Subvention annuelle 2023 Union Sportive Crespin - USC

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois à
compter de sa notification, sa
réception par le représentant de l'Etat
et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Considérant que les trois élus du groupe Crespin Passionné (Philippe DE NOYETTE, Nathalie CABAREZ, Ingrid DEHON) ne veulent pas prendre part au vote,

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés

(21 pour - 3 abstentions : Patrick NOISETTE - Jordan ROLI - Estelle BRONSART),

le Conseil Municipal accepte et vote

en faveur de l'Union Sportive Crespin (USC) une subvention, pour l'année 2023, d'un montant de 5.000€.

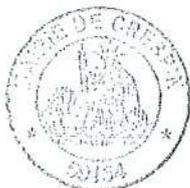
Elle est reprise à l'annexe du budget.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Philippe GOLINVAL,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	23	27
		Pour : 27
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey

Date de la convocation
06 avril 2023

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

25/04/2023
et publication du

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 du Trésorier de Valenciennes
--

28/04/2023

Le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Sur le rapport de Mme Stéphanie ROUSSEL,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du trésorier de valenciennes, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Crespin

Le Maire Philippe GOLINVAL



Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GOLINVAL,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	23	26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey

Date de la convocation
06 avril 2023

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

25/04/2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

28/04/2023

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022,

Le conseil municipal, après avoir désigné Monsieur Pascal ADAM président de la séance,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	103 344,58
	Réalisé :	103 344,58
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	103 344,58
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	103 344,58
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	235 417,09
	Réalisé :	132 071,86
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-103 344,58
Fonctionnement :	132 071,86
Résultat global :	28 727,28

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Crespin

Le Maire Philippe GOLINVAL



Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	23	27
		Pour : 27
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procurator(s) :

Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey

Date de la convocation
06 avril 2023

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

25/04/2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

28/04/2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe GOLINVAL, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	132 071,86
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	132 071,86
- un déficit d'investissement de :	103 344,58
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	103 344,58

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	132 071,86
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	28 727,28
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	103 344,58

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Crespin

Le Maire



(Handwritten signature of the Mayor)

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GOLINVAL,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	23	27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey

Date de la convocation
06 avril 2023

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

25/04/2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

et publication du

25/04/2023

A la majorité des suffrages exprimés

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 103 344,58

Recettes : 103 344,58

Fonctionnement

Dépenses : 103 344,58

Recettes : 235 417,09



Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	103 344,58	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	103 344,58	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	103 344,58	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	235 417,09	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.



Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Crespin

Le Maire Philippe GOLINVAL



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 43

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 23
Absents excusés : 4
Procurations : 04
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : POINFOR Action "Parents Autrement" - Appel de fonds

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

L'action « Parent autrement » est conduite par POINFOR, en partenariat avec la CAF, le Département et la Commune. Elle est proposée à un public essentiellement féminin, monoparental et percevant le RSA. Les projets menés sont fonction de la motivation des personnes, de leur assiduité et des obstacles qui peuvent freiner leur progression.

En 2022, le groupe « Parent autrement » était composé de 12 dames. A raison d'une séance par semaine de janvier à décembre, elles ont pu rompre l'isolement, participer à des actions sur la parentalité, vaincre leurs problèmes de timidité, de mobilité, reprendre leur santé en mains, rétablir un contact avec le monde du travail et surtout retrouver confiance en elles.

POINFOR a transmis à la collectivité le bilan qualitatif et quantitatif de l'action pour 2022, accompagné d'un appel de fonds de 2.000 €.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Après délibération,
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)
le Conseil Municipal

ACCEPTE de verser la somme de 2.000 € à POINFOR correspondant à la participation de la Commune à cette action. Elle sera imputée au budget, au poste 65748 « subventions ».

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 44

3

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
 Présents : 23
 Absents excusés : 4
 Procurations : 04
 Absents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 Pour : 24
 Contre : 03
 Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Réalisation d'un emprunt de 250.000 € auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France - Divers travaux 2023

Le Maire,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour financer son programme d'investissement 2023,

le Conseil Municipal

après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés
 (24 pour - 3 contre : Philippe DE NOYETTE - Nathalie CABAREZ - Ingrid DEHON),

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

Montant capital initial	: 250.000,00 €
Durée	: 12 ans
Taux effectif global	: fixe à 3,84 %
Type d'amortissement	: trimestriel (capital et intérêts)
Montant échéance trimestrielle	: 6.524,69 €
Montant remboursement annuel	: 26.098,76 €
Jour de l'échéance	: 25 du mois
Nombre d'échéances	: 48
Commission d'engagement	: 500 €
Objet du contrat de prêt	: financer le programme d'investissement 2023
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur
Mode d'amortissement	: échéances constantes

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme.
 Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023
 Le Maire,

Philippe GOLINVAL



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 45

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 23
Absents excusés : 4
Procurations : 04
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Proposition de transfert de compétence à Valenciennes Métropole "usages numériques / NTIC en matière d'Espace Numérique de Travail - dit ENT - pour les écoles communales du 1er degré présentes sur le territoire de Valenciennes Métropole"

Le Maire,
- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Aujourd'hui, chaque parent et chaque enfant utilisent un outil spécifique appelé ENT (Espace Numérique de Travail) dédié, sécurisé et simple pour accéder à distance à son environnement scolaire (informations éducatives et de suivi, résultats scolaires, outils et ressources pédagogiques, messagerie avec les enseignants, ...). Cet outil permet de garder le lien entre les familles et les équipes pédagogiques et a été mis en œuvre par l'Education Nationale en lien avec les collectivités territoriales.

Ce même outil permet également de faciliter les passerelles de l'élémentaire au collège, puis au lycée avec le même outil, et il s'est par ailleurs fortement développé pendant la période de crise sanitaire et de confinements répétitifs que nous avons vécus, pour en faire désormais un outil indispensable à la bonne scolarité des enfants du territoire. Cela concerne pour l'année scolaire 2022-2023, 119 écoles et 17 391 élèves de la maternelle à l'élémentaire.

Ainsi, afin que les communes du territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole puissent toujours bénéficier de cet outil au 1^{er} Septembre prochain, la CAVM a délibéré en Conseil communautaire le 29 Mars 2023 proposant aux communes membres de lui transférer la compétence « usages numériques / NTIC en matière d'Espace Numérique de Travail – dit ENT – pour les écoles communales du 1er degré présentes sur le territoire de Valenciennes Métropole ».

Ce transfert de compétence est subordonné à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée posées par l'article L. 5211-5 du même code. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de la CAVM ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la Communauté.

.../...

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB19-DE



Les conseils municipaux des communes du territoire de la CAVM sont donc amenés à se prononcer dans les 3 mois de la notification de la délibération de Valenciennes Métropole.

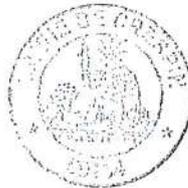
Dans la continuité de ce transfert, Valenciennes Métropole, délibérera, avant le 1^{er} septembre 2023, afin d'adhérer au Syndicat mixte 59/62.

Après délibération,
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)
le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de limiter la compétence Usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif, exclusivement au périmètre de l'ENT : « usages numériques / NTIC en matière d'Espace Numérique de Travail – dit ENT – pour les écoles communales du 1er degré présentes sur le territoire de Valenciennes Métropole » et que les équipements informatiques et les abonnements liés aux opérateurs télécoms sont exclus de cette compétence facultative ;
- **TRANSFERE** la compétence supplémentaire suivante à Valenciennes Métropole « usages numériques / NTIC en matière d'Espace Numérique de Travail – dit ENT – pour les écoles communales du 1er degré présentes sur le territoire de Valenciennes Métropole » ;
- **APPROUVE** la modification nécessaire des statuts à la suite de cette prise de compétence ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023
Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB20-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 46

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 23

Absents excusés : 4

Procurations : 04

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 25

Contre : 02

Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISSETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation

06 avril 2023

OBJET : Vote d'une motion de soutien aux Communes de SEBOURG et des environs contre les projets éoliens belges et/ou français.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

La Commune de SEBOURG mène actuellement un "combat" contre le projet de promoteurs belges d'implanter un parc de 11 éoliennes de 180, voire 225 mètres de haut qui serait accolé à la frontière franco-belge, et qui impacterait terriblement les communes françaises de Sebourg et Rombies-et-Marchipont, mais aussi les communes voisines, qui, à terme, le seraient autant qu'elles puisque d'autres projets frontaliers sont déjà en train de germer. (Avesnois, Amandinois, Pévèle, etc....).

La mobilisation de la population sebourgeoise est forte, 400 signatures en 1 journée dans la commune de Sebourg et près de mille courriers de demandes et de refus déposés à l'administration belge et au promoteur.

La Commune de CRESPIN souhaite se positionner officiellement, de par sa localisation frontalière, contre les projets éoliens belges, et, de façon intrinsèque français, et se joindre aux nombreux élus qui ont déjà manifesté leur soutien à la Commune de Sebourg. Tous ces soutiens sont importants pour enrichir la pétition que Monsieur le Maire de Sebourg compte déposer à la Commission Européenne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aider les Communes de Sebourg et des environs dans leur lutte pour préserver leurs patrimoines paysagers face aux tentatives de destruction menées par les promoteurs belges, au moyen de l'adoption d'une motion contre les projets éoliens frontaliers, belges et/ou français, et aussi pour que notre commune ne soit pas un jour confrontée à cette problématique.

Motion adoptée à la majorité des membres du Conseil Municipal
(25 pour - 2 contre : Nicolas GARY, Estelle BRONSART)

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB21-DE

S²LO

N°2023 / 47

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 23

Absents excusés : 4

Procurations : 04

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 00

Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISSETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Médiathèque municipale Grille tarifaire sorties culturelles hors des murs

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Par délibération du 17 Mai 2022, le Conseil Municipal avait approuvé la perception d'une participation forfaitaire de 5 € pour les adultes participant aux sorties culturelles hors des murs organisées par le service « Culture » de la Médiathèque, les enfants bénéficiant d'une gratuité.

L'année dernière, il s'agissait d'une sortie en bus au Forum de Bavay, dont le coût par personne était de 10 €.

Cette année, le service « Culture » souhaite organiser une sortie le 6 Mai, au Château de Beloel (Belgique), à l'occasion du concours des amaryllis, et le montant par personne serait de 19 €, comprenant le transport et l'entrée (tarif majoré dans le cadre du concours).

Pour faciliter l'organisation de ces sorties, dont le coût varie en fonction de la distance kilométrique et du prix des visites, et pour gérer en amont les inscriptions et les règlements, il apparaît opportun de fixer une participation modulée selon le coût de revient total de la sortie par personne.

La grille tarifaire suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

Coût de la sortie/personne	Participation « Adultes »	Enfants (6-12 ans)	Extérieurs
Jusque 10 €	5 €	Gratuit	Egal au coût réel
Jusque 15 €	10 €	5 €	Egal au coût réel
Jusque 20 €	15 €	10 €	Egal au coût réel
Jusque 25 €	20 €	15 €	Egal au coût réel
Jusque 30 €	25 €	20 €	Egal au coût réel
Jusque 35 €	30 €	25 €	Egal au coût réel

Accepté à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix).

Les participations seront encaissées via la régie n° 044 « Culture ».

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT



Mairie de CRESPIN

293, Rue des Déportés - 59154 CRESPIN

Téléphone : 03 27 45 61 61 - Mail : contact@mairie-de-crespin.fr